



FC/FC  
AGCM0420160000.WPV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2016

-:-

L'an deux mille seize, le cinq avril, le Conseil municipal de L'Hay-les-Roses, légalement convoqué le vingt neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Hay-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, M. Jocelyn LEPELLETIER, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mlle Marine RENAVAND, Mme Myriam SEDDIKI, M. Moncef BEN YAROU, Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Aurélie RAPICAULT, M. Pierre COILBAULT, M. Stéphane COLONEAUX, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Elodie LEMAITRE représentée par M. Clément DECROUY  
M. Michael MARTIAL représenté par M. Jocelyn LEPELLETIER  
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL  
Mlle Diane SCEMAMA représentée par Mlle Marine RENAVAND  
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE  
Mme Jacqueline GEYL représentée par M. Pierre COILBAULT  
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN

**SECRETAIRE :** Mlle Marine RENAVAND

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h42.

## **1 – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DESIGNATION DE SES MEMBRES (CCSPL)**

Sont désignés(e) pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Fernand BERSON
- Daniel PIGEON-ANGELINI
- Karen CHAFFIN
- Marine RENAVAND
- Luc PEYRE
- Bernard DUPIN
- Jacqueline GEYL
- Fabienne HEILBRONN

Sont désignées les associations locales nommées ci-dessous, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, dont les représentants seront postérieurement désignés par arrêté du Maire :

- Association des Castors
- UFC que choisir
- FNACA
- Le savoir de nos anciens

## **2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DU VAL DE BIEVRE (CCLAJ)**

Sont désignées comme représentantes de la commune au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Val-de-Bièvre (CCLAJ) :

- Myriam SEDIKKI, titulaire avec 30 voix POUR
- Françoise SOURD, suppléante avec 30 voix POUR

### **Présentation du budget primitif 2016 par Monsieur le Maire**

#### **Madame HEILBRONN**

Nous voilà à nouveau réuni pour voter le budget de notre commune, votre troisième budget Monsieur le Maire, le deuxième selon votre politique.

L'exercice budgétaire reste cette année un exercice difficile. Vous l'avez exposé, dans un environnement contraint par les baisses des dotations, décision courageuse du gouvernement pour réduire les déficits publics et rétablir notre souveraineté nationale car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Dans un contexte institutionnel modifié du fait de la création de la MGP et du T12 et de la suppression de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre, nous aurions pu, à défaut d'être d'accord sur les politiques à mener, au moins partager les principaux déterminants de ce budget.

Nous avons bien eu cette année une note de synthèse ainsi que nous l'avions appelée de nos vœux l'année dernière. Il faut dire que c'est devenu une obligation.

Malheureusement les éléments transmis sont nettement insuffisants. La commission Finances s'est réunie sur ce seul document, qui plus est, remis en séance, par moment peu clair et difficilement compréhensible.

Disposer de l'ensemble des documents budgétaires, et notamment la M14, est un pré-requis pour effectuer convenablement notre travail d'opposition.

Nous regrettons également la disparition du document détaillant les dépenses et les recettes qui était transmis les années précédentes, disparition qui constitue un vrai recul démocratique.

Lors du dernier conseil municipal et au regard des approximations et des incohérences de certains chiffres présentés dans le débat d'orientations budgétaires, nous avons demandé un partage en commission Finances des hypothèses prises en matière de dotations et d'endettement sur les cinq prochaines années. Malgré votre promesse, cela n'a pas été fait, nous le déplorons.

Nous n'avons pas eu, malgré nos demandes, communication des audits réalisés sur la situation financière de la Ville. Nous réitérons donc ici notre demande.

Seuls certains postes bien choisis ont fait l'objet de rétrospective ou de projection pour servir les besoins de communication.

Or, face aux enjeux de développement pour la commune de L'Haÿ-les-Roses, le métro, le programme de rénovation urbaine, le centre-ville, le programme de rénovation des équipements publics, nous vous avons demandé à maintes reprises une présentation pluriannuelle des investissements envisagés. Vous ne l'avez pas fait et nous le regrettons. Nous espérons que ce sera fait l'année prochaine.

Nous vous avons fait part également de nos interrogations quant aux équilibres et modalités de financement de ces grands projets. A l'heure de voter le budget nous n'avons pas reçu de réponse. Mais en avez-vous vous-même ?

Nous retenons de votre présentation que la situation financière de la Ville est saine. Il est utile de le rappeler quand vous laissez planer le doute à toute occasion au mépris de la réalité.

Il est également utile de rappeler que cela est le fruit d'une gestion rigoureuse qui ne date pas de votre élection.

Les taux des taxes sont maintenus depuis 2009.

L'encours de la dette est maîtrisé et la structuration des emprunts est pertinente. Les intérêts d'emprunt sont stables à 1 188 000 €.

Il serait sans doute pertinent de poursuivre la restructuration de la dette. Nous avons en effet deux emprunts importants à des taux élevés par rapport au marché. Un emprunt de 4 898 000 € à 4.19 %, encore sur 23 ans et un autre emprunt de 5 612 264 € à 4.49 % sur 21 ans, quand le marché se situe plutôt à 2.5 %.

Ces emprunts ont été pris pour répondre à des emprunts toxiques qui avaient été contractés mais également pour répondre à des objectifs de lissage des remboursements dans le temps.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par le budget 2016 s'élève à 4 212 000 €

Le maintien de ces fondamentaux et les assises d'une gestion rigoureuse sont indispensables mais un budget ne peut se résumer à une approche comptable.

Pour nous l'enjeu est double, maîtriser les charges pour augmenter l'autofinancement, développer des services publics toujours mieux adaptés aux besoins des L'Hayssiens et investir pour préparer l'avenir.

Le budget proposé répond-t-il à ces enjeux ?

Le programme d'investissement manque d'ambition et de vision globale. Le montant des investissements est stable à 11 800 000 €. Les dépenses d'équipements prévisionnelles s'établissent à 9 000 000 € en légère baisse par rapport à 2015 mais sensiblement supérieures à 2014.

Là encore nous pourrions nous réjouir d'un effort important en matière d'investissement mais nous nous interrogeons sur la réalité de ces chiffres quand nous constatons que le taux d'exécution de ces dépenses en 2015 s'établit à 51 % soit 4.8 millions d'euros sur les 9.2 prévus au budget primitif 2015.

Que comptez-vous faire pour garantir un meilleur taux d'exécution en 2016 ?

Dans les détails, ces dépenses comprennent les audits, l'acquisition de logiciels et des études dont nous n'avons toujours pas vu la couleur. 1 461 101.00 € pour 2016, excusez du peu.

Des acquisitions comprenant, vous l'avez rappelé, l'acquisition de locaux pour la police municipale pour 724 730 €, les acquisitions des terrains du SAF pour 2 145 000 € reportés en 2016.

Les immobilisations en cours et notamment les gros investissements sur les équipements communaux représentent 3 583 000 € constitués pour 2 659 000 € de crédits reportés soit 74 % de crédits reportés.

Les travaux sur les écoles maternelles et élémentaires dans leur ensemble représentent 1 515 000 € dont 700 000 € de crédits reportés.

Parmi elles, la réhabilitation de l'école maternelle de la Vallée-aux-Renards pour 611 000 €, là où nous avons proposé sa reconstruction.

Qu'en est-il de l'école Lallier ? J'ai compris dans votre présentation que nous n'en étions qu'au stade de l'étude.

Les travaux sur les équipements sportifs représentent 430 000 € incluant la réfection de la toiture du gymnase du Jardin Parisien pour 300 000 €.

Quels sont les investissements prévus dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, pour préparer l'arrivée du métro alors que la société du Grand Paris va prendre possession du terrain en juin 2017. Où est la maison des projets ?

Les subventions qui devaient affluer sur notre Ville après vos diverses élections sont aux abonnés absents. Bien plus, des subventions qui avaient été obtenues ont été annulées faute de réalisation de projets pour plusieurs centaines de milliers d'euros.

C'est donc cela la politique volontariste que vous nous proposez pour votre troisième année de mandat ?

Investir pour l'avenir, c'est aussi conduire des politiques publiques ambitieuses avec l'ensemble des parties prenantes. Or, que constatons-nous ? La baisse des subventions de la Ville aux associations continue. Après une baisse de 124 000 € en 2015, les subventions aux associations passent de 793 000 € à 727 200 €, soit une baisse de plus de 20 % sur deux ans.

Parmi elles, la subvention de l'Avara. Vous nous direz sans doute qu'elle est en hausse de 7 % en omettant de dire que la baisse de 2014 représente 50 000 € soit 38 % et de son côté la ville de Fresnes accorde une subvention de 341 000 € à ce centre social. Ce sont donc les Fresnois qui financent une grande part d'un service rendu à des L'Hayssiens qui constituent près de la moitié de ses bénéficiaires. Cette situation n'est évidemment pas acceptable.

Le budget alloué aux associations comprend le reversement des recettes de concert aux Restos du Cœur et Alliance contre le cancer pour plus de 8 700 € qui n'étaient pas comptabilisés à cet endroit précédemment.

Les subventions aux associations sportives sont en retrait de 61 700 €, en baisse de 14 % sur un an. Parmi elles, le football accuse une baisse de 28 000 €, soit moins 24 %.

La baisse, pour la deuxième année consécutive, de la subvention au CCAS qui est passée de 325 700 € en 2014 à 137 000 € en 2016 soit moins 58 %.

Rien sur le développement durable dans la note de présentation, rien sur les politiques culturelles mais une baisse des fonds d'acquisition de livres pour la bibliothèque.

L'Education apparaît sous le seul prisme du transfert du périscolaire de la Caisse des Ecoles à la Ville. Difficile d'obtenir des informations détaillées sur ce point malgré nos diverses demandes. Il est néanmoins intéressant de constater que le coût des prestations est passé de 2 224 000 € à 2 777 000 € soit une hausse de 550 000 €. Dans le même temps les redevances scolaires et périscolaires sont passées de 1 100 000 € à 1 592 000 € soit une hausse de 492 000 €.

A supposé que la subvention de la CAF et que le fonds d'amorçage sont restés stables, cela signifie que la part payée par les familles est passée de 950 000 € à 1 442 000 € en hausse de 52 %.

La part ainsi prise en charge par les familles est passée de 43 à 52 %.

Nous le disons haut et fort, le système de tarification proposé est inadmissible. Les parents ont raison de se sentir les dindons de la farce.

Votre politique oublie les plus démunis. La lutte pour la pauvreté et pour l'inclusion sociale et l'adaptation de la société au vieillissement de la population sont relayés avec ferveur au niveau national et nous concerne tous.

L'analyse des besoins sociaux que la municipalité arbore avec fierté fait apparaître très clairement que notre ville dispose d'un des indices de vieillissement les plus importants du département. Il met également en exergue le sentiment de solitude, voire d'isolement social des séniors vivant dans les quartiers dit populaires. Il indique aussi que le maintien à domicile est fortement souhaité.

Que répond notre maire à toute cette souffrance ? Il propose la mise en place d'activités de loisirs et ou festives à prix inaccessibles.

Que propose la Ville aux personnes âgées isolées, fragiles, en difficultés sociales ? Rien. Les crédits du CCAS et de l'Avara sont en chute libre. L'aide à domicile a été supprimée, le transport à la demande également, les colis de Noël ont été divisés par deux.

Notre jeune Maire n'aimerait-il pas les vieux pauvres ou les pauvres tout court ?

Depuis le départ de la responsable de service qui a quitté précipitamment ses fonctions en décembre dernier, départ spontané ou incitation déguisée, personne n'a repris la responsabilité de ce service si important dans une ville.

Alors que le maintien à domicile et l'autonomie des personnes âgées ont toujours été une priorité de la précédente municipalité, qui y consacrait plus de 250 000 € chaque année, tout dispositif confondu, les nouveaux dirigeants semblent ne pas vouloir consacrer un centime à ces malheureux qui vivent de l'autre côté de l'autoroute.

Pourquoi n'y a-t'il plus de rapport d'activités au CCAS depuis 2014 ? Cet outil précieux permettait de voir précisément le type, le montant et la nature des aides octroyées aux L'Hayssiens par quartier et par composition familiale. Ce document initié par l'ancienne équipe était-il trop transparent ?

La fragilité de certains de nos concitoyens ne semble pas toucher nos dirigeants. La subvention à la seule association œuvrant dans le domaine du handicap baisse elle aussi d'année en année.

La prise en compte de ces réalités doit être aussi votre préoccupation Monsieur le Maire. Dans chacune de vos actions et en particulier s'agissant des politiques tarifaires. Elles sont malheureusement largement publiées.

Dans ce contexte l'organisation d'évènements festifs peut contribuer à renforcer le vivre ensemble et à lutter contre l'isolement. La suppression de la fête de la ville en été, la délocalisation du banquet des séniors à Villejuif et transformer en goûter avec une fréquentation en chute libre sont de biens mauvais signaux.

Concernant les dépenses de fonctionnement je me contenterai d'un zoom sur les frais de personnel. Maîtriser leur évolution est une nécessité mais il ne faudrait pas oublier que le personnel communal est avant tout une ressource pour piloter les investissements, et développer des services publics de qualité.

L'enveloppe des titulaires est en hausse 1.3 %, celle des non titulaires est stable après la suppression d'une vingtaine de poste en 2015. Des efforts importants ont été demandés au personnel en 2015, les heures supplémentaires ont été réduites, nous pourrions nous en réjouir.

Malheureusement cela touche principalement le personnel qui a les revenus les plus modestes dans un contexte où le point d'indice a été gelé pendant de nombreuses années consécutives.

Les efforts ne sont pas demandés à tout le monde. Les indemnités des élus restent stables quand une baisse de 10 % permettrait de dégager 37 000 €. Combien de salles de classes cela permettrait-il de peindre ?

Les emplois publics ont aussi une vocation d'intégration. Les CAE sont en augmentation dans ce budget primitif. Nous espérons sincèrement que cela sera suivi des faits car pour le reste les emplois d'avenir diminuent. Quel accompagnement pour les jeunes qui sortent du dispositif. Toujours pas de recrutement de service civique en vue et les allocations chômage, allocations de perte d'emploi explosent passant de 205 000 € à 362 000 € en hausse de 77 %.

En finirez-vous un jour avec votre chasse aux sorcières ?

En conclusion, et au regard du manque de clarté, du manque d'ambition et surtout du déficit d'inclusion sociale nous voterons contre ce budget.

## **Monsieur COILBAULT**

Je m'exprimerai d'abord sur la reprise anticipée du résultat puisque ça fait l'objet d'une délibération et je m'exprimerai ensuite sur le budget.

Questions sur les reports :

### INVESTISSEMENT :

#### **- Recettes :**

A quoi correspondent les deux subventions d'investissement reportées : 142 471,50€ et 76 662€

#### **- Dépenses**

Quelles sont les opérations qui font l'objet des reports suivants (en arrondis)

Fonction 0 : 258 000€

Fonction 1 : 56 000€

Fonction 2 : 742 000€, 496 000€ pour les écoles maternelles, 202 000€ pour les primaires  
Fonction 3 : 42 000€  
Fonction 4 : 112 000€  
Fonction 8 : 2 846 000€ dont des frais d'études pour 479 000€. A quelle étude correspond ce crédit?  
Pourquoi n'ont-elles pas été réalisées en 2015 ?

### FONCTIONNEMENT :

#### **-En dépenses :**

Chapitre 011 : des crédits non consommés pour 871 832,19€ soit 8,28% du chapitre  
Chapitre 012 : des crédits non consommés pour 1 114 643,61€ soit 5,63%

#### **-En recettes :**

Au chapitre 73 : il est enregistré une recette complémentaire de 344 524,78€  
Au chapitre 74 : une recette de 317 518,93€

A quoi correspondent ces recettes complémentaires de fonctionnement ?

Le résultat de fonctionnement de 4 522 193,40€ est donc obtenu grâce à des économies substantielles de fonctionnement en dépenses sur le personnel, et sur les charges à caractère général et grâce à des recettes complémentaires aux chapitres 73 et 74 que je viens d'évoquer.

Pour une ville soit disant au bord de la faillite on peut trouver pire.

De plus ces résultats laissent perplexes sur la politique tarifaire mise en œuvre par la municipalité dont nous allons parler lors du vote du budget 2016.

Conformément à vos engagements les taux des impôts locaux n'augmentent pas.

A noter toutefois que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2009 et non pas depuis deux ans comme c'est écrit dans la note de synthèse accompagnant le BP.

Au chapitre 73 en recettes de fonctionnement il y a une différence de 7 675 207€ entre 2015 et 2016. Si l'on retire comme indiqué dans la note de synthèse les 6 673 201 € de fonds de compensation des charges territoriales, il reste 1 002 006€ de différence.

A quoi cette différence de 1 002 006€ correspond-elle ? L'augmentation des bases, autre dotation ?

A quels articles budgétaires en recettes de fonctionnement, ce fonds de 6 673 201€ est-il inscrit ?

S'agissant du chapitre 70, on peut observer une augmentation très significative des tarifs des services puisque ce chapitre produit des domaines enregistre une augmentation de 32,9%.

L'essentiel de cette augmentation provenant du secteur scolaire et périscolaire. Vous aviez déjà augmenté les tarifs de 15,58% au chapitre 70 au BP 2015 par rapport à 2014.

Ce bond spectaculaire des tarifs, 15% en 2015 et 33% en 2016 est équivalent à plusieurs points de fiscalité et ce sont donc les familles avec enfants qui supportent de plus en plus le poids du fonctionnement des services rendus à la population. Vous faites clairement le choix de faire peser sur l'utilisateur le coût des services.

C'est un choix qui relativise la portée de la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. Et c'est un choix que rien ne justifie. En effet on vient de voir que le résultat de la section de fonctionnement était excédentaire de 4 522 193€. Vous auriez pu ne pas augmenter les tarifs en 2016 en réduisant le montant du résultat de l'exercice 2016. Cela aurait permis de ne pas alourdir à nouveau la charge des familles.

Par ailleurs et puisque désormais les activités post et péri scolaires ne sont plus gérées par la caisse des écoles, mais relèvent du budget général nous supposons que les tarifs des garderies, des centres de loisirs, des nouvelles activités pédagogiques seront examinés par le conseil municipal, de même que les tarifs des classes transplantées ? Pouvez-vous nous confirmer que ce sera le cas ?

L'encours de la dette ne semble pas être de 45,7M€ comme indiqué dans la note de synthèse. Pourriez-vous nous indiquer la source de cette information ?

Par ailleurs, l'on peut supposer que les 3 795 600€ d'emprunts inscrits en report qui n'ont pas été mobilisés en 2015 viendront alourdir l'encours de la dette en 2016 et s'ajouteront aux 2 689 000€ d'emprunts inscrits en 2016. Si tel est le cas l'encours devrait être sensiblement plus élevé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 contrairement à ce qui est indiqué dans la note où il est mentionné que l'encours sera stabilisé.

Enfin et sur ce point vous aviez pris l'engagement de réunir une commission des finances dédiée à l'examen de l'état de la dette comme nous le faisons il n'y a pas si longtemps.

Cet engagement n'est pas tenu. Qu'en est-il exactement ?

Quel est l'impact de l'augmentation de 0,6 du point d'indice ? Cela a-t-il été chiffré par les services ?

Vous inscrivez 2 659 090€ au chapitre 23 pour l'ensemble des travaux nécessaires au patrimoine communal.

Quelques questions sur les dépenses d'investissement 2016 :

**-Fonction 1** rubrique 112 police municipale :

724 730€, 22 inscrits au chapitre 21 pour quoi faire ? (hormis l'acquisition de la trésorerie)

**-Fonction 2** : enseignement formation rubrique 251 : 161 000€ en acquisition sont inscrits pour la restauration scolaire. Ces crédits sont destinés à du matériel pour la cuisine centrale. Où en est le contrat qui lie la ville avec la société RGC ? Ne revient-il pas à cette société en application du contrat de prendre à sa charge l'entretien du matériel ?

**-Fonction 4** : on observera que 175 000€ pour les salles de sport et 128 306€ pour les gymnases sont inscrits au BP 2016 au chapitre 23 pour les travaux dans les installations. Ces crédits sont très insuffisants. Ils sont en contradiction avec votre volonté de rénover les installations sportives.

**-Fonction 8** : aménagement et services urbains, environnement

Rubrique 816 réseaux et services divers : 500 000€ au chapitre 23 pour quelles opérations ?

Rubrique 824 : autres opérations d'aménagement urbain : 542 000€ au chapitre 20 inscrits en 2016 pour quelles études. Si l'on ajoute les crédits reportés pour les études, le montant des crédits des études s'élève à plus de 1 million d'euros.

L'on peut observer aussi par ailleurs que l'abandon du projet de reconstruction de l'école de la vallée aux renards maternelle fait perdre à la ville une subvention régionale de 240 700€ et une autre subvention de 68 653€ de l'ex CAVB. Une étude de sol a-t-elle été faite pour l'école de la Vallée-aux-Renards maternelle sachant que ce bâtiment bougeait sur ses fondations ?

Les ratios sont-ils calculés en intégrant les flux financiers entre la métropole du grand Paris et la ville ?

A quel stade de réflexion en est la municipalité à propos des compétences entre la ville, le T12 et la métropole du Grand Paris ?

## **Madame COITOUX**

Les élus présents à la commission finances ont eu la note de synthèse jointe au dossier, mais pas le document total du budget,

Nous regrettons que le budget ne soit pas accompagné comme cela s'est fait de nombreuses années du document pratique sous la forme d'un rapport sur le projet de budget primitif (PJ rapport 2015), très clair pour l'ensemble des élus qui s'y penche avec intérêt mais également pour les services de la ville, ne serait-ce que sous forme numérique, est ce faisable pour le budget 2017 ?

Du coup, nous déplorons le fait de n'avoir que ce document chiffré, bien sur réglementaire mais peu détaillé, afin de discuter et de débattre le plus clairement possible,

D'ailleurs ce document n'est pas ou plus numéroté ? Est-ce un oubli ou un choix ? Ce qui permet encore moins aisément de se déplacer, pourrait-il le redevenir l'an prochain ?

Je prends ne serait-ce que quelques exemples et j'ai donc quelques questions ?

- dans ce qui serait la 7<sup>ème</sup> page « vote du budget section de fonctionnement-détail des dépenses »

- chapitre 60633 fournitures de voirie, en quoi consiste l'augmentation ?

- chapitre 617 « études et recherches » de quoi s'agit-il ?

-chapitre 6188 « autres frais divers » pour 247722,69 euros d'ailleurs en augmentation ? A quoi cela correspond ?

- chapitre 6225 indemnité au comptable supprimée aussi en 2016 ?
- chapitre 6228 « divers » qui passe de 33 410 à 285 330 euros ? Que recouvre ce « divers » ?
- chapitre 6238 encore « divers » à 10 550 euros ?
- le montant des dépenses en divers atteint 545 602,69 euros, qu'y a-t'il à l'intérieur ?
- chapitre 6237 catalogues et imprimés augmentation de 13545 euros pour quoi?
- chapitre 6262 frais de téléphone, vous aviez promis des rationalisations drastiques pour remédier à notre incurie ? Or on note - 6 000 euros ce qui proportionnellement au total est peu !
- chapitre 6251 « voyages et déplacement » en augmentation de 28175 euros passant de 12 025 à 40 200 euros ? De quels voyages et déplacements va-t-il s'agir en 2016 ?

Pouvez-vous nous éclairer sur toutes ces sommes et ce qu'elles recouvrent précisément?

Le document qui accompagnait auparavant le budget chiffré avait le mérite d'être pratique et clair, ce qui n'est donc plus le cas aujourd'hui, serait-il donc possible de rééditer ce document accompagnant pour le prochain budget 2017 ?

### **Monsieur RYSER**

Nous constatons une baisse de 61 716€ à propos des subventions municipales accordées aux associations sportives entre le BP 2016 et le BP 2015 soit une baisse de 12,5%. Nos questions se portent sur le mode de critères retenu pour accorder ces subventions du fait de l'importante disparité qui ressort entre les différentes associations.

Pourrions-nous disposer du nombre d'adhérents des sections sur les deux dernières saisons pour faire un lien entre les subventions du BP 2015 et les subventions du BP 2016? Pourriez-vous nous indiquer comment sont calculées ces subventions? Les exemples les plus frappants sont :

1. la baisse de 28 000€ pour la section football soit une baisse de 23,7% entre 2015 et 2016
2. la baisse de 12 000€ pour la section Squash soit une baisse de 70,6% entre 2015 et 2016
3. la baisse de 27 000€ pour la section Tennis de table soit une baisse de 64,3% entre 2015 et 2016

Sur cette même période, il est à noter que la section Athlétisme bénéficie d'une hausse de 8 000 € de sa subvention soit une hausse de 47% entre 2015 et 2016

Nous avons appris en séance suite à ces questions qu'une dotation départementale va être reversée à la section Football pour la saison 2016/2017.

## **Monsieur COLONEAUX**

Je souhaiterais qu'on puisse faire un « dont acte » du rapport Hommes/Femmes et qu'il soit examiné au prochain Conseil municipal.

## **Madame DELAULE**

Si nous avons réintégré le budget de la Caisse des Ecoles dans le budget Ville au niveau des dépenses, il a été fait la même chose au niveau des recettes. C'est pour cette raison que vous avez une augmentation des recettes dans le budget.

Auparavant, seules les recettes de cantines étaient imputées au budget ville alors qu'il y a maintenant l'accueil post et préscolaire, les centres de loisirs, l'étude pour l'école de la Vallée-aux-Renards et les clubs.

Monsieur LESSELINGUE précise qu'un rééquilibrage a été fait au niveau de l'attribution des subventions aux associations et que les raisons de ces choix ont été expliquées à ces mêmes associations.

Madame SOURD précise que le rapport du CCAS 2015 est en cours. Les baisses de dotations de l'Etat contraignent la Ville à faire des choix.

Monsieur le Maire précise qu'il propose de ne pas renouveler cette année encore l'indemnité au Trésorier. S'il y avait un vrai coup de pouce sur le recouvrement des impayés il serait normal et juste d'attribuer à nouveau cette indemnité.

Monsieur COILBAULT demande à ce que l'on puisse réunir la commission des Finances pour que l'on puisse rediscuter de ce budget. Il souhaite que l'endettement de la Ville y soit également abordé.

Monsieur BATHILY souhaite connaître le montant des dons faits au CCAS.

Monsieur le Maire indique qu'il sera apporté des réponses à chacune des questions posées à l'occasion de la prochaine commission des Finances qui se réunira en vue de la préparation du Conseil municipal du 26 mai 2016.

## **3 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Reprise du résultat, dès le vote du Budget Primitif 2016, de la façon suivante :

|  |                |
|--|----------------|
| - ligne 1068 – «Excédents de fonctionnement capitalisé » | 866 660.02 €   |
| - ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté »     | 3 655 533.38 € |

Résultat des votes :

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| <b>POUR :</b>     | 30             |
| <b>ABSTENTION</b> | 9 (Opposition) |

#### 4 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Reprise du résultat, dès le vote du Budget Primitif 2016, de la façon suivante :

|   |             |
|---|-------------|
| - ligne 001 – « Excédent d'investissement reporté » pour  | 2 708.24 €  |
| - ligne 002 – « Excédent de fonctionnement reporté » pour | 21 029.78 € |

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### 5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DU PRODUIT DE LA FISCALITE POUR L'ANNEE 2016

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**DECIDE** après intégration des taux de l'ancien EPCI de fixer les taux des trois taxes pour l'année 2016 de la manière suivante :

|                   | TAUX 2015 Ville +<br>EPCI | TAUX 2016<br>Ville | % 2015/2016 |
|-------------------|---------------------------|--------------------|-------------|
| Taxe d'Habitation | 26.29                     | 26.29              | -           |
| Foncier bâti      | 22.52                     | 22.52              | -           |
| Foncier non bâti  | 48.90                     | 48.90              | -           |

Soit, un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 et un produit attendu de 26 504 355.00 €.

**DIT** que ces taux figureront au cadre N°3 « Taux votés » de l'état N°1259 COM (1) intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 ».

**PRECISE** qu'une partie du produit attendu sera reversé à l'Etablissement Public T12.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

#### 6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**LE CONSEIL,**

**PREND CONNAISSANCE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes joint à la présente délibération.

**DECIDE** de procéder à l'adoption des crédits inscrits au Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre :

## **1 – POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### A) DEPENSES

|              | MONTANTS      | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|--------------|---------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 011 | 12 123 435.71 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 012 | 20 119 457.68 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 014 | 391 598.41    | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 65  | 9 005 857.02  | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 66  | 1 145 178.44  | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 67  | 16 100.00     | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 023 | 3 164 326.08  | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 042 | 1 047 594.89  | 30        | 9           |             |                           |

### B) RECETTES

|              | MONTANTS      | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|--------------|---------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 70  | 2 604 999.00  | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 73  | 33 295 453.00 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 74  | 6 824 835.61  | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 75  | 188 597.00    | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 013 | 401 611.00    | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 76  | 34 219.24     | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 77  | 8 300.00      | 30        | 9           |             |                           |

## **2 – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### A) DEPENSES

|             | MONTANTS     | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|-------------|--------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 16 | 2 688 613.00 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 20 | 763 090.80   | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 21 | 1 538 790.45 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 23 | 2 659 090.56 | 30        | 9           |             |                           |

## B) RECETTES

|              | MONTANTS     | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|--------------|--------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 10  | 1 416 660.02 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 13  | 198 663.84   | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 16  | 2 689 000.00 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 021 | 3 164 326.08 | 30        | 9           |             |                           |
| Chapitre 040 | 1 047 594.89 | 30        | 9           |             |                           |

**APPROUVE** les taux de récupération partielle de la Taxe sur la Valeur Ajoutée établis comme suit :

Fonction 024 / Fêtes : 27%

Fonction 023 / Communication : 20%

Fonction 33 / Culture : 82%.

Vote sur l'article 3 :

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Unanimité |             |             |                           |

## 7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

**LE CONSEIL,**

**DECIDE** de procéder à l'adoption des crédits inscrits au Budget Primitif Restauration et Portage à domicile pour l'exercice 2016, chapitre par chapitre :

### **1 – POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

|              | MONTANTS   | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|--------------|------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 011 | 112 038.98 | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 65  | 3 000.00   | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 67  | 2 700.00   | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 023 | 37.71      | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 042 | 5 253.09   | 39        |             |             |                           |

## RECETTES

|             | MONTANTS   | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|-------------|------------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 70 | 101 000.00 | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 74 | 1 000.00   | 39        |             |             |                           |

## 2 – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

|             | MONTANTS | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|-------------|----------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 21 | 7 999.64 | 39        |             |             |                           |

## RECETTES

|              | MONTANTS | VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|--------------|----------|-----------|-------------|-------------|---------------------------|
| Chapitre 021 | 37.71    | 39        |             |             |                           |
| Chapitre 040 | 5 253.09 | 39        |             |             |                           |

## **8 – INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES**

### **Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

Monsieur Fernand BERSON informe les membres du Conseil de l'instauration d'un dispositif réglementaire fixant le régime des redevances dues aux communes pour « l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux » sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il est rappelé que cette redevance provisoire s'applique en complément de la redevance principale pour l'occupation du domaine public (RODP) par les réseaux de gaz instituée en 2007.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **9 – CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT ENTRE I3F ET LA COMMUNE : OPERATION DE 39 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 15 A 17 SENTIER DES JARDINS**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

La SA HLM IMMOBILIERE 3F a acquis en Vente en l'état futur d'achèvement les 39 logements (2 PLAI et 37 PLS) du programme immobilier sis 15 à 17 sentier des jardins.

Dans sa séance du 25 juin 2015, le Conseil municipal a accordé sa garantie pour les emprunts relatifs au financement de cette opération à hauteur de 218 000 euros pour les PLAI et 5 703 000 euros pour les PLS.

La mise en œuvre de cette garantie doit faire l'objet d'une convention à intervenir entre la commune et le bailleur.

Cette convention, ci-annexée, prévoit notamment qu'en contrepartie de la garantie apportée par la commune, I3F s'engage à réserver 8 logements (2 T2, 3 T3 et 3 T4 en faveur de la commune).

Le Conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Madame BERLINE demande où en est l'élaboration de la charte concernant les contreparties exigibles par la Ville en matière de garantie d'emprunt.

Monsieur BERSON précise qu'elle sera présentée dans les mois à venir.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le rachat de parcelles dont la ville avait fait l'acquisition au niveau de l'allée de la Plaine. L'acte notarié a fait l'objet d'un amendement avant la signature de la vente pour des engagements de l'Immobilière 3F. Des contreparties doivent être précisées lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **10 – AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHERES D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE**

**Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON**

La Commune de L'Haÿ-les-Roses a acquis en 2008, une machine agricole automotrice pour une valeur de 10 500,01 € TTC, immatriculé 5519 ZN 94, de type : G21 et de marque KUBOTA. Ce véhicule n'est plus utilisé par les services techniques de la Ville. Aussi, il a été décidé, à l'instar d'autres biens mobiliers de le vendre aux enchères sur le site AGORASTORE.

M. le Maire a reçu, une délégation l'autorisant à mettre en œuvre les cessions de biens mobiliers pour une valeur maximum de 4 600€. En l'espèce, au vu du prix d'achat du matériel, il est possible d'espérer que, lors de la vente de ce bien, le prix final soit supérieur à 4 600€.

Madame HEILBRONN précise qu'il lui semble pertinent de vendre le matériel roulant aux enchères mais le fait de proposer 53 téléphones dont 32 sont partis à 5 € et 21 n'ont pas trouvé preneurs à 20 €, semble moins pertinent alors que des L'Hayssiens pourraient avoir un usage très utile de ces téléphones.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **11 – DROITS DE VOIRIE : ACTUALISATION DES TARIFS**

**Rapporteur : Monsieur Clément DECROUY**

Toute occupation privative du domaine public communal avec emprise doit faire l'objet d'une permission de voirie délivrée par la ville qui donne lieu à recouvrement.

Le règlement général de voirie et les tarifs des droits de voirie actuellement en vigueur, ont été adoptés par délibération le 25 juin 2015, et transmis en préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Pour l'année 2016, il convient d'actualiser ces tarifs afin de les adapter aux contraintes d'utilisation de l'espace public et aux besoins de la population et des professionnels.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **12 – BILAN DES ACQUISITIONS-CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2015**

**Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT**

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit qu'une information soit faite, une fois par an, à l'assemblée délibérante sur la politique immobilière menée par la collectivité.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2015 conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des collectivités territoriales.

### **ACQUISITION**

#### **- Terrain du périmètre de la Pointe du Calvaire**

La convention de portage foncier arrivant à son terme, le Conseil municipal a délibéré le 17 décembre 2014 sur l'acquisition des parcelles incluses dans le périmètre de la Pointe du Calvaire à défaut d'un éventuel acquéreur pour un montant conventionnel de 1 778 388,34 € auquel s'ajoute 57 093,26 € de rémunération du SAF'94.

Les parcelles faisant l'objet de la cession sont désignées comme suit :

- 7 avenue Général de Gaulle cadastrée C n° 121 ;
- 5 avenue général de Gaulle cadastrée C n°122 ;
- 6 rue Gabriel Péri cadastrée C n°123 ;
- 3 avenue du Général de Gaulle cadastrée C n°124 ;
- 2 rue Gabriel Péri cadastrée C n°127 ;

- 4 rue Gabriel Péri cadastrée C n°226 ;
- 4 rue Gabriel Péri cadastrée C n° 227.

L'acte d'acquisition a été signée le 5 février 2015.

#### - **Régularisation foncière – parcelle de terrain aménagée en trottoir**

Acquisition d'une portion de terrain d'une contenance de 132 m<sup>2</sup> à 1 €/m<sup>2</sup>, propriété de la famille SAUSSIÉ, aménagée en trottoir et à usage de voirie soit 132 €.

L'acte d'acquisition a été signée le 8 septembre 2015.

### **CESSION**

#### - **Cession par le SAF'94 des parcelles L n°19 et Ln°73 à la SADEV**

La commune a autorisé le SAF'94 à revendre deux parcelles de terrains nus cadastrées L n°19 et 73 directement à la SADEV aménageur de la ZAC Paul Hochart. La commune récupère 17 271,00 € de subvention versée initialement au SAF 94.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

### **13 – RESEAU « VILLE AMIE DES ENFANTS » : RENOUVELLEMENT D'ADHESION**

#### **Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE**

La Ville de L'Haÿ-les-Roses s'est vue décerner, en 2002, le label « Ville amie des enfants » et ainsi a officialisé la mise en œuvre des principes de la convention internationale des droits de l'enfant.

Les « Villes amies des enfants », partenaires de l'UNICEF, constituent un réseau national qui se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. Il place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention, ratifiée par la France, le 26 janvier 1990, est le premier instrument juridique international assurant une reconnaissance des droits de l'enfant mais surtout la reconnaissance de l'enfant comme une personne à part entière.

Le réseau compte désormais plus de 200 collectivités.

Le titre de « Ville amie des enfants » est valable le temps d'un mandat municipal. A la faveur du renouvellement des conseils municipaux, la Ville a été amenée à reconduire sa candidature pour les années 2014-2020.

La Commune souhaite ainsi continuer à porter haut et fort la défense des droits fondamentaux figurant dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Par courrier en date du 29 février 2016, la Commune de L'Haÿ-les-Roses s'est vue, à nouveau, décerner, le label de « Ville amie des enfants ». La qualité des actions et des projets en direction des enfants et des jeunes sur le territoire a été, par ailleurs, saluée par le jury chargé de l'examen de la candidature de la Ville.

Le montant annuel de la cotisation d'adhésion s'élève à 200 € à partir de l'année de signature de la convention, et pour la totalité de sa durée.

Madame HEILBRONN précise que son groupe se réjouit de cette adhésion mais que certains parents se demandaient après la suppression de certaines prestations comme le dictionnaire s'il ne fallait pas enlever ce panneau.

Madame SOURD affirme qu'effectivement les dictionnaires ont été supprimés au CM2 mais ils sont conservés au CM1 pour les publics les plus démunis. Pour ce qui est des kits scolaires ils ont été recentrés sur le public qui en avait besoin.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

## **14 – COMPTE EPARGNE TEMPS : ACTUALISATION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les règles fixant les modalités de fonctionnement du CET ont été instaurées à la Ville de L'Haÿ-les-Roses par délibération du 17 février 2005 puis modifiées suite à la parution du décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 par délibération du 17 octobre 2013, sans qu'il soit fait mention de la possibilité pour la collectivité d'accueil de demander à la collectivité d'origine, une compensation financière du nombre de jours de CET repris lors d'une mutation ou du détachement d'un agent.

Pour rappel, le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T.

La Collectivité est amenée à recruter des fonctionnaires possédant un CET par voie de mutation ou de détachement. Ces droits acquis au titre du CET sont conservés en cas de changement de collectivité par le fonctionnaire ; le CET est alors ouvert et géré par la collectivité d'accueil.

Le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Il convient aujourd'hui de définir les conditions financières de reprise du compte épargne temps, à titre de dédommagement, dans le cadre de la mutation ou du détachement du fonctionnaire.

Cette compensation financière s'élèvera à :

*« Coût salarial d'une journée de travail à la date de mobilité x nombre de jours épargnés. »*

Elle sera versée dans les deux mois suivant la mutation ou détachement du fonctionnaire par la collectivité d'origine.

Le Comité Technique, réunit le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**.

**Questions diverses :**

**Concernant la question du groupe Socialistes sur les conseils citoyens,**

Le 15 décembre 2014, nous apprenions que l'opération de rénovation urbaine Lallier-Bicêtre était retenue dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU – 2014/2024). Il s'agit d'une opération intercommunale à cheval sur les communes de Villejuif et de L'Haÿ-les-Roses. Avec le projet de rénovation urbaine et l'arrivée du métro, ce secteur se trouve au cœur d'un espace de transformation majeure dans la décennie à venir.

C'est donc naturellement que nous vous avons interpellé dès cette annonce et à plusieurs reprises depuis sur la nécessité de mettre en place rapidement les conseils citoyens instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, afin de permettre une prise en compte le plus rapidement possible de la parole et de l'expertise des usagers du territoire, concernés pour Lallier-Bicêtre directement impactés (habitants, associations, commerçants, entreprises).

Sans réponse jusqu'alors autre que dilatoire, nous avons découvert dans le magazine municipal de février, que les conseils citoyens allaient enfin être mis en place pour les quartiers Lallier (Bicêtre-Hochart) et du Jardin Parisien (Pervenches et Stade). Il était temps.

L'article précise que « chaque conseil citoyen sera composé d'habitants, tirés au sort parmi une liste de volontaires, dans le respect de la parité et de la diversité du quartier, ainsi que des représentants des acteurs socio-économiques (associations, commerçants, professions libérales, parents d'élèves...). »

Lancé près de 14 mois après l'inscription de Lallier-Bicêtre dans le NPNRU, cet appel à candidatures s'étend jusqu'au 15 mars 2016, soit sur à peine un mois à compter de la présentation de ces conseils citoyens en réunion publique incluant les vacances scolaires d'hiver, et 15 jours avant la date butoir pour la mise en place des conseils citoyens. L'Haÿ-les-Roses sera donc l'une des dernières communes à mettre en place ses conseils citoyens.

Rappelons que passé le 31 mars 2016, ce sont les subventions liées au NPNRU qui peuvent être remises en cause si les conseils citoyens n'ont pas été mis en place, et que Villejuif a lancé la mise en place de ses conseils citoyens dès mars 2015...

A l'heure où les finances locales sont tendues, où le financement du Programme de Réussite Educative n'est pas assuré dans la durée, que penser de ce manque de zèle à mettre en place les dispositifs prévus par la loi ?

Nous nous réjouissons donc que les conseils citoyens soient enfin mis en place, mais nous souhaitons avoir des précisions sur leur mise en œuvre :

- Pour les deux conseils citoyens :
  - o Quelle est la composition du conseil citoyen : quelle part pour les différents acteurs (associations, commerçants, professions libérales, parents d'élèves...) ? Où et en présence de qui aura lieu le tirage au sort ?
  - o Quelles modalités de fonctionnement ? Quel dispositif de suivi ?
  - o Quelle articulation avec les conseils de quartier de Lallier et du Jardin Parisien respectivement ?
  
- Pour Lallier-Bicêtre :
  - o Au regard de l'ampleur des transformations attendues sur cette partie de L'Haÿ-les-Roses, comment envisagez-vous d'associer l'ensemble des habitants, commerçants, entreprises concernées, au-delà des stricts périmètres politique de la ville ?
  - o Quelle articulation avec les acteurs majeurs de la transformation de ce secteur que sont la SGP et I3F ?
  - o Est-il prévu d'installer une Maison des projets à L'Haÿ-les-Roses ?

## **Monsieur le Maire**

Accompagnés de Marine RENAVAND et de la chargée de mission Politique de la Ville, nous avons lancé dans les temps impartis les conseils citoyens.

Au vu de la complexité du dispositif et des périmètres très restreints pour les participants nous n'avons pas eu besoin de faire des tirages au sort puisque nous avons ouverts 40 places par conseil citoyen dans les deux quartiers concernés et nous avons pris toutes les personnes qui souhaitaient faire partie de ces conseils citoyens.

Vous nous avez également interpellés sur la différence entre un conseil de quartier et un conseil citoyen. Le conseil de quartier, c'est la vie quotidienne du quartier. C'est une instance qui est présidée par le Maire ou ses adjoints et de fait convoqués par le Maire ou ses adjoints.

Les conseils citoyens sont autonomes et ont donc la possibilité de porter un certain nombre d'actions. Les missions spécifiques sont d'aller veiller à la bonne application du contrat de ville et par extension pouvoir développer un certain nombre de projets. Leur autonomie leur donne un statut équivalent à n'importe lequel d'entre nous qui irait créer une association. Celle-ci serait reconnue par les services de l'Etat comme étant un interlocuteur privilégié du suivi du contrat de ville.

Au vu de la complexité du dispositif et des périmètres d'éligibilité très restreints définis par l'Etat, il n'y a pas nécessité de procéder à un tirage au sort. Toutes les personnes éligibles souhaitant être retenues l'ont été. Il précise en outre que la loi permet de compléter la liste des membres des Conseils citoyens durant toute la durée de la phase de concertation.

Je veillerai à ce que les responsables de la société du Grand Paris et les responsables de l'Immobilière 3F puissent venir se présenter devant ces conseils citoyens dès qu'ils seront formellement institués. A ce jour, la ville attend désormais la validation de Monsieur le Sous-préfet de la liste définitive des membres de ces conseils.

Concernant la Maison du métro, elle sera un lieu d'échange et d'informations sur le devenir de ce quartier ainsi que les projets.

### **Monsieur BATHILY**

Y-aura-t-il un nouvel appel à candidature au vu du faible taux de participation ?

### **Monsieur le Maire**

La liste a été validée et envoyée au Sous-préfet, ce qui n'empêchera pas d'agréger de nouveaux éléments au fur et à mesure, que ce soit des commerçants, des associatifs, des citoyens.

Des gens étaient intéressés mais ne pouvaient pas candidater. Nous avons fait en sorte que le conseil de quartier puisse adhérer au conseil citoyen et à travers le conseil de quartier étendre à celles et ceux qui ont envie de s'impliquer sur le devenir du quartier.

### **Monsieur COLONEAUX**

Vous avez précisé que vous souhaitiez que les conseils citoyens soient strictement réservés au cadre de la Politique de la Ville, du contrat de Ville et après vous avez souhaité que dans le cadre du projet de l'arrivée du métro où en accompagnement avec I3F, qu'ils puissent travailler avec le conseil citoyen.

J'ai noté cette petite contradiction. On ne peut à la fois rester dans le cadre stricte des conseils citoyens et cela ne me semble pas tout à fait juste par rapport au cadre de référence mais il semble intéressant qu'au moins le conseil citoyen de Lallier puisse sortir un peu du cadre du Contrat de ville parce que de fait il va être intégré sur le NPNRU, donc sa mission va être élargie.

### **Monsieur le Maire**

Il n'y a pas de contradiction. C'est que justement sur ce périmètre particulier, le projet ANRU fait que c'est intégré dans le contrat de ville.

La rénovation urbaine du quartier qui date d'ailleurs des travaux sur le 110 rue de Bicêtre, fait partie du contrat de ville. Par extension, le conseil citoyen a à se mêler des questions de réaménagement du quartier, y compris sur le pointe Hochart car cela fait sens.

Ce sont des travaux de concertation qui avait été mis en place avec les habitants du quartier depuis 2012. Il y a eu un rapport en 2013. Tout cela est intégré. Il est normal que les conseils citoyens puissent se pencher sur la question et on est dans le périmètre que j'ai évoqué tout à l'heure sans difficulté.

De toute façon les conseils citoyens sont autonomes donc ont la possibilité de porter un certain nombre d'actions.

Dans le rapport avec la municipalité, le lieu d'échange avec les citoyens sur les problèmes du quotidien sur les projets de la municipalité, c'est le conseil de quartier tel qu'il existe.

Un certain nombre d'habitants ont des missions spécifiques qui sont d'aller veiller à la bonne application du contrat de ville, et par extension de pouvoir développer un certain nombre de projets.

Leur autonomie leur donne un statut équivalent à n'importe lequel d'entre nous qui irait créer une association sauf que celle-ci serait reconnue par la Ville et les services de l'Etat comme étant un interlocuteur privilégié du suivi du contrat de Ville.

**Question relative au banquet des seniors : Quel est le coût global du banquet des seniors 2016 ? Combien de participants sur chacun des deux jours ? Quels moyens de transport ont été mis en place pour emmener les convives ?**

**Madame GAVRIL**

Comme chaque année la Ville met ses seniors à l'honneur en organisant un temps fort offrant à chacun l'opportunité de participer à un moment agréable, convivial et festif.

Cette année, la municipalité a décidé de perpétuer la tradition en organisant sa fête des seniors selon une nouvelle formule, celle d'un goûter dansant tout l'après-midi dans un lieu bien plus confortable et mieux adapté qu'auparavant.

Les participants ont pu enfin bénéficier d'une vraie salle de réception avec une meilleure acoustique pour mieux profiter de la musique d'ambiance, une plus grande accessibilité et d'une salle mieux chauffée.

Cette salle de réception professionnelle s'est montrée beaucoup plus adaptée que notre gymnase et cette démarche a également permis de réaliser des économies significatives.

Il était auparavant nécessaire de dépenser chaque année plus de 38 000 € pour protéger et décorer le gymnase pour une seule journée, argent dépensé en pure perte, et cela n'inclut pas le temps de travail des agents du CTM mobilisés deux jours pour le montage et deux jours pour le démontage. Ce qui entraînait de surcroît la fermeture pendant une semaine de l'équipement à ses utilisateurs.

Grâce à cette mesure de bon sens, cette fête qui requérait auparavant plus de 100 000 € de budget a pu se dérouler avec un budget de 60 000 € cette année.

Dans le souci de mieux répondre aux attentes des seniors et de leur offrir un moment festif et agréable, la Ville a proposé une fête des seniors plus axée sur le confort et le divertissement de ses convives avec des animations à table, notamment des magiciens, des prestations artistiques, des chansons, un spectacle, des animations musicales et bien d'autres activités telle qu'une tombola gratuite ont attendu les participants afin qu'ils profitent pleinement de cet après-midi.

La Ville a bien entendu assuré le transport vers cette salle de réception grâce à trois cars et un minibus pour les personnes à mobilité réduite.

Cette année, la fête des séniors a dépassé les 500 inscrits. Nous en espérons beaucoup plus l'année prochaine car même si vous n'avez pas souhaité assister à cette fête malgré notre invitation, je peux vous affirmer que tous les participants se sont montrés des plus satisfaits quant à la qualité de ce nouveau format.

Monsieur COILBAULT précise que s'il on rapporte les 106 000 € que l'on divise par 1650 personnes présentes les années précédentes, on arrive à un coût par personne qui est de 80 €. Si on fait une opération de 60 000 € par 500 participants, on arrive à 110 € par personne.

Monsieur le Maire précise qu'un calcul de la sorte est un raccourci qui ne prend aucunement compte de l'ensemble des coûts indirects précédemment induits par la manifestation, ni la qualité de la prestation offerte ou encore le désagrément créé pour les associations utilisatrices de l'équipement.

A 22h18, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses  
Conseiller régional d'Ile-de-France